

Certificat de Compétences en Entreprise : Manager un projet

Gestion de projet - 2025

La formation en résumé

La Certification des Compétences en Entreprise (CCE) est un dispositif qui permet aux individus de se voir certifier des compétences transverses ou support aux organisations, mises en œuvre dans un cadre professionnel ou extra professionnel. Le CCE est une reconnaissance formelle, inventoriée au Répertoire Spécifique de France Compétences et est de fait éligible au CPF. Il atteste de la maîtrise de compétences transverses acquises en situation professionnelle et/ou à l'issue d'un parcours de formation.

La certification peut prendre la forme d'un portefeuille de preuves (avec accompagnement individuel préalable de 7 heures minimum) ou d'une étude de cas de 2 heures (faisant suite à un parcours de formation conseillé). Dans ces deux cas, un jury de validation se réunit.

La certification vous permet de mobiliser votre CPF pour financer toute ou partie des formations du parcours ou de l'accompagnement préalable, ainsi que l'examen de certification. Sa reconnaissance est nationale et pour une durée illimitée.

[Répertoire Spécifique de France Compétences : RS5367](#)

Objectifs :

- Capitaliser sur votre expérience professionnelle en management de projet et prendre du recul
- Valoriser vos compétences
- Être acteur de votre parcours professionnel

Participants :

- Toute personne souhaitant faire certifier ses compétences en management de projet
- Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné

Prérequis :

Des échanges préalables permettront d'expliquer le dispositif, de valider le projet du participant et de construire son parcours de formation.

- Des échanges préalables permettront de vous expliquer le dispositif, de valider votre projet professionnel et de construire votre parcours de formation. Le CCE est accessible à toute personne exerçant ou ayant exercé au cours des cinq dernières années une mission effective en lien avec les compétences du référentiel concerné.

Il est conseillé d'avoir suivi un cycle de formations en gestion de projet chez CCI FORMATION :

Cycle chef de projet (56 heures)
ou
Conduire et animer un projet (28 heures)

Le contenu

RÉFÉRENTIEL SUR LEQUEL SERA BASÉE L'ÉVALUATION :

500 €

(non assujetti à la TVA)
+ prix formation ou cycle associé



0,5 jours

Code CPF 235568



Validation par une
étude de cas (2
heures) ou par un
portefeuille de
preuves
(accompagnement
individuel
préalable de 7
heures minimum)



Certificat de
compétences en
entreprise



Éligible au CPF

Dates et villes

Lyon - 04 72 53 88 00

- 03/04
- 10/07

Saint-Etienne - 04 77 49 24 66

Sessions à venir - Nous contacter

Roanne - 04 77 44 54 69

Sessions à venir - Nous contacter

1.Préparation et démarrage du projet

- 1.1 Analyser le cahier des charges du projet ou la demande exprimée en identifiant son importance, sa nature, les moyens et budgets disponibles de même que l'ensemble des contraintes à prendre en compte, afin de définir le périmètre du projet et d'identifier les informations complémentaires à recueillir auprès du commanditaire.
- 1.2 Déterminer, en concertation avec le commanditaire, le calendrier de déploiement du projet en spécifiant les attentes de l'entreprise et de l'équipe projet, en précisant les modalités de contrôle, de rendus, et les étapes de validation, afin de disposer des informations nécessaires au suivi du projet.
- 1.3 Organiser le travail à produire aux différentes étapes du projet, en déterminant les objectifs à atteindre, les normes et les délais à respecter, et les moyens à mobiliser, afin de cadrer la contribution des membres de l'équipe-projet.
- 1.4 Répartir les missions entre les différents professionnels à mobiliser sur le projet, en s'assurant de leurs compétences, en expliquant les missions et niveaux de responsabilités de chacun, et en donnant toutes les informations nécessaires à la réalisation du travail, afin de favoriser leur implication et la réussite du projet.

2. Pilotage, suivi et évaluation du projet

- 2.1 Structurer le système de recueil et de transmission des informations, en sélectionnant ou formalisant les documents de suivi du projet afin de permettre à chacun de disposer des données nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- 2.2 Coordonner les activités à réaliser par les membres de son équipe, en favorisant un mode de management collaboratif, en structurant chaque étape de la production et en définissant les méthodes à utiliser.
- 2.3 Animer des réunions de travail permettant de suivre l'avancée des travaux et de trouver des solutions adaptées aux aléas et problèmes pouvant survenir, afin d'optimiser le développement du projet.
- 2.4 Superviser le déroulement du travail en contrôlant le respect des étapes clés, la conformité des productions et livrables au regard des normes qualité, du cahier des charges et des décisions prises avec le commanditaire, afin d'avoir les éléments permettant de décider des actions correctrices à apporter à la conduite générale du projet.

3. Accompagnement et information du commanditaire

- 3.1 Organiser la mise à disposition pour le commanditaire d'un ensemble d'outils de suivi, en veillant à faciliter leur accessibilité, afin de lui permettre de visualiser en réel l'avancement du projet, tout en le conseillant sur la nature et la fréquence des informations à transmettre aux acteurs impactés par le projet.
- 3.2 Présenter à son commanditaire, à certains moments clés et à l'aide d'outils méthodologiques dédiés, les étapes de réalisation en cours, afin de lui expliquer, en les argumentant, les partis pris choisis.
- 3.3 Animer des réunions de bilan permettant de valider ou de réorienter des éléments du projet tout en vérifiant leur conformité au regard des contraintes fixées dans le cahier des charges, afin d'évaluer les conséquences des modifications décidées sur le travail de l'équipe.
- 3.4 Effectuer la revue de projet avec son commanditaire, en analysant les éléments ayant contribué ou non à son développement, afin de capitaliser l'expérience et d'en tirer des enseignements pour de prochains projets.

Les + de la certification

- Dispositif souple et rapide de certification
- Reconnaissance nationale des compétences par cette certification
- Valorisation de son parcours professionnel individuel
- Maintien et développement de l'employabilité

Moyens pédagogiques et d'encadrement

Epreuve écrite ou constitution d'un portefeuille de preuves, basés sur le référentiel de compétences (nous consulter pour les modalités d'évaluation)

Obtention du certificat : 80% des critères du référentiel doivent être validés

Instance de certification : [CCI France](#)

